

**EXAMENS RECONNUS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET OFFERTS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES
DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS) ET UNIVERSITAIRES**

Les examens reconnus identifiés dans ce tableau sont offerts dans le cadre des programmes d'études actuels du MELS ou universitaires. Ces examens reconnus peuvent également être offerts ou avoir été offerts dans le cadre d'une attestation d'études collégiales (AEC) et une attestation d'études professionnelles (AEP), pour en faire la vérification, veuillez communiquer avec votre institution d'enseignement.

Pour connaître, les examens, les cours et les guides d'apprentissage qui s'adressent à la clientèle qui n'est pas inscrite à un programme d'études, consultez le [site Web du MDDEP](#).

PROGRAMMES D'ÉTUDES	EXAMENS RECONNUS	CATÉGORIE ET, SELON LE CAS, SOUS-CATÉGORIE DE CERTIFICAT (SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES) POUR LEQUEL L'EXAMEN EST RECONNU
DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP)		
DEP 5254 Grandes cultures	204772 Établir des liens entre la protection des cultures et la régie des grandes cultures ET 204804 Entretenir une culture	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application sur des terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de simple agriculteur : sous-catégorie E2.
DEP 5288 Horticulture et jardinerie	204592 Utiliser des pesticides à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> – Vente de pesticides : certificat de vente au détail des pesticides de catégorie B : sous-catégories B.2. – Application des pesticides : certificat pour application en horticulture ornementale : sous-catégorie CD4.
DEP 5788 Horticulture and Garden Centre Operations	704592 Use pesticides outdoors	
DEP 5320 Réalisation d'aménagements paysagers	204592 Utiliser des pesticides à l'extérieur	
DEP 5820 Landscaping Operations	704592 Use pesticides outdoors	

PROGRAMMES D'ÉTUDES	EXAMENS RECONNUS	CATÉGORIE ET, SELON LE CAS, SOUS-CATÉGORIE DE CERTIFICAT (SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES) POUR LEQUEL L'EXAMEN EST RECONNU
DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP)		
DEP 5288 Horticulture et jardinerie	205261 Utiliser des pesticides en culture abritée	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie CD10. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat d'agriculteur pour application en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie E3.
DEP 5788 Horticulture and Garden Centre Operations	705261 Use pesticides in protected cultivation	
DEP 5210 Production horticole	203492 Utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application sur des terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de simple agriculteur : sous-catégorie E2.
	203501 Utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire en cultures abritées	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie CD10. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat d'agriculteur pour application en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie E3.
DEP 5167 Production laitière DEP 5168 Production de bovins de boucherie DEP 5171 Production porcine	221142 Utiliser des pesticides	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application sur des terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de simple agriculteur : sous-catégorie E2.

PROGRAMMES D'ÉTUDES	EXAMENS RECONNUS	CATÉGORIE ET, SELON LE CAS, SOUS-CATÉGORIE DE CERTIFICAT (SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES) POUR LEQUEL L'EXAMEN EST RECONNU
DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP)		
DEP 5667 Dairy Production DEP 5668 Beef Production DEP 5671 Hog Production	721142 Use pesticides	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application sur des terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de simple agriculteur : sous-catégorie E2.
DEP 5079 Arboriculture-élagage	204583 Appliquer des principes d'utilisation des pesticides	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application en horticulture ornementale : sous-catégorie CD4. – Vente de pesticides : certificat de vente au détail des pesticides de catégorie B : sous-catégories B.2.

PROGRAMMES D'ÉTUDES	EXAMENS RECONNUS	CATÉGORIE ET, SELON LE CAS, SOUS-CATÉGORIE DE CERTIFICAT (SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES) POUR LEQUEL L'EXAMEN EST RECONNU
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)		
DEC 152.A0 Gestion et exploitation d'entreprise agricole	013Y Utiliser des pesticides de façon rationnelle et sécuritaire	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application sur les terres cultivées sous-catégorie CD8. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat pour simple agriculteur : sous-catégorie E2.
DEC 153.C0 Paysage et commercialisation en horticulture ornementale	00FQ Utiliser des produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application en horticulture ornementale : sous-catégorie CD4. – Application des pesticides : certificat pour application en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie CD10. – Agriculteur pour application des pesticides : certificat d'agriculteur pour application en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie E3.
	00FQ Utiliser des produits phytosanitaires ET 00FT Utiliser des stratégies de vente	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application en horticulture ornementale : sous-catégorie CD4. – Application des pesticides : certificat pour application en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie CD10. – Agriculteur pour application des pesticides : certificat d'agriculteur pour application en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie E3. – Vente de pesticides : certificat de vente en gros des pesticides : catégorie A et certificat de vente au détail des pesticides de catégorie B : sous-catégories B.1 et B.2.

PROGRAMMES D'ÉTUDES	EXAMENS RECONNUS	CATÉGORIE ET, SELON LE CAS, SOUS-CATÉGORIE DE CERTIFICAT (SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES) POUR LEQUEL L'EXAMEN EST RECONNU
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)		
DEC 153.A0 Technologie des productions animales	007G Assurer la protection des grandes cultures	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application sur les terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de simple agriculteur : sous-catégorie E2.
	007G Assurer la protection des grandes cultures ET 007R Faire de la représentation commerciale	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application sur les terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de simple agriculteur : sous-catégorie E2. – Vente de pesticides : certificat de vente en gros des pesticides : catégorie A et certificat de vente au détail des pesticides de catégorie B : sous-catégories B.1 et B.2.
DEC 153.B0 Technologie de la production horticole et de l'environnement Voie de spécialisation A : Cultures légumières, fruitières et industrielles Voie de spécialisation B : Culture de plantes ornementales Voie de spécialisation C : Cultures horticoles, légumières, fruitières et ornementales en serre et en champs	0084 Assurer la protection des cultures contre les mauvaises herbes, les maladies, les insectes et les acariens nuisibles	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application en horticulture ornementale : sous-catégorie CD4. – Application des pesticides : certificat pour application sur les terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Application des pesticides : certificat en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie CD10. – Application des pesticides : certificat pour application de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat pour simple agriculteur : sous-catégorie E2. – Agriculteur pour application des pesticides : certificat d'agriculteur pour application en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie E3.

PROGRAMMES D'ÉTUDES	EXAMENS RECONNUS	CATÉGORIE ET, SELON LE CAS, SOUS-CATÉGORIE DE CERTIFICAT (SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES) POUR LEQUEL L'EXAMEN EST RECONNU
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)		
<p>DEC 153.B0 Technologie de la production horticole et de l'environnement</p> <p>Voie de spécialisation A : Cultures légumières, fruitières et industrielles Voie de spécialisation B : Culture de plantes ornementales Voie de spécialisation C : Cultures horticoles, légumières, fruitières et ornementales en serre et en champs</p>	<p>0084 Assurer la protection des cultures contre les mauvaises herbes, les maladies, les insectes et les acariens nuisibles</p> <p>ET</p> <p>007R Faire de la représentation commerciale</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application en horticulture ornementale : sous-catégorie CD4. – Application des pesticides : certificat pour application sur les terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Application des pesticides : certificat en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie CD10. – Application des pesticides : certificat pour application de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat pour simple agriculteur : sous-catégorie E2. – Agriculteur pour application des pesticides : certificat d'agriculteur pour application en bâtiment à des fins horticoles : sous-catégorie E3. – Vente de pesticides : certificat de vente en gros des pesticides : catégorie A et certificat de vente au détail des pesticides de catégorie B : sous-catégories B.1 et B.2.
<p>DEC 153.B0 Technologie de la production horticole et de l'environnement</p> <p>Voie de spécialisation D : Environnement</p>	<p>007Z Assurer la protection des grandes cultures</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application sur les terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de simple agriculteur : sous-catégorie E2.

PROGRAMMES D'ÉTUDES	EXAMENS RECONNUS	CATÉGORIE ET, SELON LE CAS, SOUS-CATÉGORIE DE CERTIFICAT (SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES) POUR LEQUEL L'EXAMEN EST RECONNU
DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)		
DEC 153.B0 Technologie de la production horticole et de l'environnement Voie de spécialisation D : Environnement	007Z Assurer la protection des grandes cultures ET 007R Faire de la représentation commerciale	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application sur les terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de simple agriculteur : sous-catégorie E2. – Vente de pesticides : certificat de vente en gros des pesticides : catégorie A et certificat de vente au détail des pesticides : sous-catégories B.1 et B.2.

PROGRAMMES D'ÉTUDES	EXAMENS RECONNUS	CATÉGORIE ET, SELON LE CAS, SOUS-CATÉGORIE DE CERTIFICAT (SELON LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS POUR LA VENTE ET L'UTILISATION DES PESTICIDES) POUR LEQUEL L'EXAMEN EST RECONNU
DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES		
Baccalauréat en agronomie (1.341.11) de l'Université Laval	SLS-19925 ou SLS3302 Pesticides et environnement	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application sur les terres cultivées : sous-catégorie CD8. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat de producteur agricole : sous-catégorie E1.1. – Agriculteur pour l'application des pesticides : certificat pour simple agriculteur : sous-catégorie E2. – Vente de pesticides : certificat de vente en gros des pesticides : catégorie A et certificat de vente au détail des pesticides : sous-catégories B.1 et B.2.
Certificat en horticulture et gestion des espaces verts à la formation continue et à distance de l'Université Laval	SLS-20242 ou SLS-2000 Gestion rationnelle des produits antiparasitaires	<ul style="list-style-type: none"> – Application des pesticides : certificat pour application en horticulture ornementale : sous-catégorie CD4 – Vente de pesticides : certificat de vente en gros des pesticides : catégorie A et certificat de vente au détail des pesticides : sous-catégories B.1 et B.2.

N.B. : D'autres examens reconnus, qui ne sont plus offerts dans le réseau de l'éducation, permettent l'obtention de certaines catégories ou sous-catégories de certificats. Veuillez vérifier auprès de votre [direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs](#)